Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 32 (1887)
Heft: 7

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 31.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ce n'est pas sortir de ce sujet que de recommander à l'attention des lecteurs studieux le livre de M. de Flètres sur l'éducation de l'infanterie française, aussi accompagné de croquis et d'une carte. Nous avons là le travail d'un praticien éclairé dont les articles, publiés dans le *Spectateur militaire*, avaient été fort remarqués. Les réformes intelligentes recommandées par l'auteur étaient le fruit de solides expériences ; la récente *Instruction pour le combat* en est la preuve, car elle satisfait à tous les principaux desiderata qu'il formulait. Ainsi, dit avec raison M. de Flètres, « le procès du règlement du 29 juillet 1884 est jugé en faveur de nos tendances. Il s'agit maintenant de réunir les documents nécessaires à l'édification d'un règlement nouveau, où tout s'enchaîne et se développe sous une forme claire et concise.

» Un avenir prochain nous montrera, espérons-le, qu'une telle œuvre n'est pas au-dessus des forces de nos officiers.

» Mais les meilleurs règlements d'exercices et de manœuvres ne seront que des *joyaux* sans utilité, aussi longtemps qu'une réforme radicale de nos mœurs militaires et des institutions qu'elles consacrent, n'aura pas *donné la vie* aux compagnies et aux bataillons du temps de paix.

» Si l'on veut que les troupes soient disciplinées dans les marches et à la bataille, il faut que la discipline générale ait été cultivée dans l'intérieur des compagnies et des bataillons au moyen de travaux de toute nature et incessants, organisés et surveillés par les capitaines et les chefs de bataillon, en vertu de leur autorité propre.

» Voilà la grande réforme, la seule vraiment efficace, celle dont découleront tous les progrès futurs. »

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Le Conseil fédéral a demandé aux Chambres fédérales et obtenu les crédits suivants pour l'organisation du landsturm : 900 fr. pour avis imprimés à 300,000 hommes ; 15,000 fr. pour l'immatriculation des hommes par les contrôleurs des communes (à 5 cent. par homme) ; 18,000 fr. pour indemnités aux officiers chargés de la surveillance de ce travail ; 9,600 fr. pour les commandants de districts de landsturm et l'organisation des corps (sur le pied de 96 arrondissements de bataillons) ; 4,500 fr. pour l'imprévu ; ensemble 48,000 fr. En outre, un crédit supplémentaire de 40,000 fr. est demandé pour l'équipement du landsturm, le Conseil se proposant de donner aux

corps de landsturm, comme insigne de service militaire, un brassard identique ou analogue à celui des corps de l'élite et de la landwehr.

Le Conseil des Etats, après avoir entendu un rapport de M. Moriaud, a adhéré au postulat voté par le Conseil national à l'occasion du crédit pour le remplacement des anciennes pièces d'artillerie de campagne de 10,5 cm. par des canons frettés de 8,4 cm. Ce postulat invite le Conseil fédéral à présenter le plus promptement possible un rapport et des propositions au sujet du remplacement des pièces d'artillerie de campagne de la landwehr.

Les huit batteries de la landwehr sont encore armées d'anciennes pièces de 8,4 cm. en bronze. On les remplacera sans doute par des canons d'acier de même calibre, de façon à réaliser l'unité complète du matériel, si désirable au point de vue de la facilité du remplacement des munitions.

A la fin de l'année, les 48 batteries de campagne d'élite seront déjà toutes armées de canons de 8 cm. frettés. Les pièces de 10 cm. mises hors d'usage sont employées à la fabrication de mortiers de 12 cm. pour l'artillerie de position.

Le Conseil fédéral a chargé M. le colonel Wieland, ancien divisionnaire, et M. le major Ruffy d'assister cet automne aux grandes manœuvres de l'armée française.

M. le colonel-brigadier Schweizer et M. le major de cavalerie Moilliet se rendront aux manœuvres italiennes.

Berne. — M. le 1er lieutenant Albert Bonnard, de Nyon, à Lausanne, nommé au grade de capitaine d'infanterie, est incorporé dans le bataillon bernois n° 22 (major Wenger), en qualité d'adjudant de bataillon.

Vaud. — Lundi 27 juin ont eu lieu à Lausanne les funérailles de M. Henri de Crousaz, petit-fils de la célèbre baronne de Montholieu, père de M. le colonel de Crousaz.

A l'âge de 11 ans, il avait quitté Vienne où il était né, pour faire en Allemagne ses études, puis sa carrière dans la famille des Hohenzollern. Successivement maréchal de cour à Sigmaringen, chambellan du roi de Prusse, intendant général des forêts, membre du conseil de régence de la province de Hohenzollern, il était rentré dans son pays natal en 1859, comblé de distinctions honorifiques.

Après la guerre de 1870-71, l'empereur l'avait chargé de l'installation, dans les stations climatériques du canton, de nombreux officiers en convalescence. C'était un homme universellement aimé et estimé.

France. — Le ministre de la guerre fait étudier en ce moment un projet de déclassement des places fortes dont l'organisation ne répond plus aux exigences de la guerre moderne. Cette mesure présentera le double avantage de procurer des économies notables sur les crédits alloués pour l'entretien des places fortes et surtout de permettre de disposer des garnisons des places supprimées pour renforcer les armées de campagne. (*Le Soir* du 26 juin.)

— M. Sever, chef de bataillon du génie, ancien attaché militaire à Berne, hors cadres, est nommé chef d'état-major de la 16e division d'infanterie à Bourges.

— On lit dans la *France militaire* du 23 juin :

« M. le capitaine-major Stahëli, de l'armée fédérale suisse, autorisé par le gouvernement français à accomplir un stage de onze mois dans un de nos régiments d'infanterie, à partir du 1er novembre dernier, vient de terminer, au 18e à Pau, la première partie de ce stage.

» M. Stahëli quitte Pau pour se rendre à Charenton, où il va continuer son stage au 2e bataillon du 118e.

» Cet officier étranger avait su conquérir toutes les sympathies du corps d'officiers du 18e par la correction de son attitude et le charme de son caractère. »

Espagne. — *Les Espagnols dans la Mer Rouge.* — Depuis longtemps les Espagnols désiraient occuper sur le littoral de la Mer Rouge un point qui leur permît d'y installer un dépôt de charbon, indispensable aux bâtiments de leur marine qui passent par le canal de Suez pour se rendre en Océanie. M. Pastorin, officier de marine, entra en relations, il y a un an, avec les tribus de la côte et, tout récemment, il conclut avec elles un traité par lequel il acquérait, au nom de l'Espagne, moyennant 125,000 francs, un territoire situé au sud-est du détroit de Bab-el-Mandeb, sur la côte des Somalis, non loin des possessions italiennes, avec une petite baie qui servira de port de refuge aux navires de passage et où l'on établira une factorerie et un dépôt de charbon.

Autriche. — On annonce la publication prochaine à Vienne d'un gros volume appelé à du retentissement. On y trouvera réunis tous les documents et lettres de valeur sortis de la plume du célèbre archiduc Charles, l'illustre adversaire de Napoléon Ier. Les deux fils du vainqueur de Stockach et d'Aspern, les archiducs Albert et Guillaume, ont fourni eux-mêmes les indications nécessaires pour la publication de cet important travail.